



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur le versement d'une prime covid aux étudiants en kinésithérapie

Question écrite n° 35620

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prime covid dédiée aux étudiants médicaux et paramédicaux. Le 10 novembre 2020, le ministre de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur ont annoncé le versement d'une indemnité exceptionnelle pour les étudiants en soins infirmiers de 2e et 3e années mobilisés en renfort dans la lutte contre l'épidémie de covid-19. Cette prime, qui devait être versée avant la fin de l'année 2020, vient saluer et récompenser l'engagement admirable et indispensable de tous les étudiants affectés sur des missions d'aides-soignants pour soutenir et assister les personnels de santé. Si cette reconnaissance de l'État était nécessaire, elle est malheureusement insuffisante et partielle. En effet, le Gouvernement n'a pas cru bon d'intégrer les étudiants en kinésithérapie dans la liste des bénéficiaires. Cette exclusion est totalement injustifiable dans la mesure où la plupart des futurs kinésithérapeutes ont également été envoyés en stage en milieu hospitalier lors de la deuxième vague et par conséquent, étaient eux aussi en contact de malades du coronavirus avec les mêmes risques d'infection que leurs collègues étudiants infirmiers. Dans la lutte contre l'épidémie, l'instauration d'une inégalité de traitement entre les étudiants médicaux et paramédicaux est incompréhensible. Alors que le Gouvernement a consenti péniblement à revaloriser les indemnités de stage pour les étudiants en masso-kinésithérapie à partir du 1er janvier 2021 après une levée de boucliers des organisations représentatives, il doit désormais reconnaître l'engagement et le mérite de tous les étudiants paramédicaux par le versement d'une prime exceptionnelle. Si le Gouvernement peut augmenter l'aide médicale d'État dédiée aux clandestins qui s'élèvera à 1,06 milliard d'euros en 2021, il peut et il doit consacrer quelques millions d'euros pour soutenir les étudiants essentiels qui permettent de tenir le choc et de sauver des vies.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35620

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 janvier 2021](#), page 463

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)